

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 février 2014

Etaient présents : Mmes Jeanne Marie LEYBROS, Sylvie BAUDOU, MM. Jean-Michel RINGAUD, Jean-Luc BONNET, Mme Muriel AUDEVARD, MM. Raymond BARDAUD, Sacha BIASSE, Mme Pascale REYTIER, MM. Didier FARNIER, Raoul POISON, Mme Virginie REIGUE LAURENT, M. Laurent PINTOUT, Mmes Monique MERCIER, Christine HERVY, M. Jean-Claude CHANCONIE.

Etaient Absents : M. Armand LAPLAUD (procuration à M. Raymond BARDAUD), M. Pierre GANDOIS (procuration à M. Raoul POISON), M. Jean-Bernard PAPOUNEAU (procuration à Mme Muriel AUDEVARD)

Madame Muriel AUDEVARD est élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu :

Le Conseil approuve le compte rendu de séance du 4 décembre 2013

Finances

- Vote du compte administratif 2013

Chaque membre a en sa possession le détail du compte administratif 2013. Ce compte est examiné et commenté. Il fait ressortir :

- un résultat de fonctionnement cumulé de 176 489.21 €

- un résultat d'investissement cumulé de 169 266.72 €

avec des restes à réaliser en dépenses de 706 583.61 € et en recettes de 567 631.07 €.

Madame le Maire se retire et Madame Sylvie BAUDOU prend la présidence afin de faire voter ce document.

Le Conseil vote à l'unanimité ce dernier.

- Vote du compte de gestion 2013

Le compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Limoges Banlieue fait apparaître des chiffres identiques à ceux du compte administratif adopté par le Conseil Municipal. Madame le Maire propose de voter le compte de gestion établi par le Receveur Municipal pour 2013.

Le Conseil vote à l'unanimité le compte de gestion.

- Convention centre de loisirs Solignac – demande de subvention CAF

Une convention est à signer avec la commune de Solignac pour l'accueil des enfants du Vigen au Centre de loisirs de Solignac pour 2014.

Une demande de subvention doit être déposée auprès de la CAF (qui portera sur le centre de loisirs de Solignac pour les vacances et sur les frais de bus concernant les transports du mercredi à Condat).

Le Conseil se prononce favorablement sur la signature de la convention et la demande de subvention.

- Travaux de restauration intérieure de l'église :

Ces avenants ont pour objet de contractualiser des prestations complémentaires nécessaires au bon achèvement des travaux de restauration intérieure de l'église.

* avenant n° 1 - lot peinture murale

Les prestations complémentaires sont :

- dégagement du décor peint des têtes sculptées dans le bras du transept Nord
- augmentation de la surface d'enduit à consolider pour perte d'adhérence

Ce qui entraîne une plus-value de 2 640 € TTC

* avenant n° 1 – lot électricité

Les prestations complémentaires sont :

- la mise en place de blocs de secours au-dessus des issues de secours pour satisfaire aux nouvelles normes de sécurité incendie en vigueur pour les établissements recevant du public

Ce qui entraîne une plus-value de 1 458.00 € TTC

Le Conseil vote ces avenants à l'unanimité.

Communauté d'agglomération Limoges Métropole

- groupement de commandes pour inventaire du patrimoine végétal

Limoges Métropole a programmé d'intégrer son patrimoine végétal sur le SIG (Système d'Information Géographique) et de mettre en place un outil de gestion adapté. A l'occasion du recensement du patrimoine arboré d'accompagnement des voiries dont elle a la gestion, il sera possible de relever également le patrimoine que les communes ont en gestion propre (espaces verts de lotissements, parcs, écoles, équipements sportifsetc).

Pour mener à bien cette prestation, la Direction des Infrastructures Routières propose la passation d'un marché à bons de commande.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes avec les collectivités membres.

La formule retenue est celle d'une gestion intégrée dans laquelle un mandat est donné au coordinateur du groupement :

- La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole sera désignée coordonnateur du groupement, sera chargée de la gestion de la procédure de lancement, de la signature et de la notification du marché à intervenir, ainsi que de tous les actes et pièces juridiques nécessaires au bon déroulement de ce marché.

Le Coordonnateur sera également chargé de faire exécuter le marché au nom des communes membres du groupement.

Le pilotage de ce dossier (maîtrise d'œuvre technique et administrative) sera assuré par la direction des infrastructures Routières.

La convention constitutive de groupement de commandes précitée stipulera également les modalités de reversement des sommes dues par toutes les entités :

- en ce qui concerne les voiries communales, ces dernières sont communautaires et de ce fait prises en charge par Limoges Métropole

- en ce qui concerne les biens propres des Communes (espaces verts de lotissements, parcs, écoles, équipements sportifsetc), si elles en demandent l'intégration, ces frais seront à leur charge.

Le Conseil statue favorablement sur son intégration à ce groupement de commandes.

- groupement de commandes habillement

Fourniture d'articles d'habillement pour la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac.

La Ville de Limoges va prochainement lancer un appel d'offres en 6 lots concernant la fourniture d'articles d'habillement pour répondre aux besoins de ses services.

Les marchés inclus dans cette procédure sont répartis selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Tee-shirts, sweat-shirts et polos,
- Lot 2 : Tenues de travail haute visibilité,
- Lot 3 : Vêtements de travail en croisé coton,
- Lot 4 : Vêtements de travail en tergal,
- Lot 5 : Costumes,
- Lot 6 : Blazers et pantalons

A l'issue de cette procédure, des marchés à bons de commandes seront conclus pour une période d'un an.

Après analyse, il s'avère que la commune pourrait utiliser ces marchés pour répondre à ses besoins.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes pourrait être conclue avec la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, les communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limoges et la Caisse des Ecoles de la Ville de Limoges.

La Ville de Limoges serait le coordonnateur du groupement de commandes et serait chargée à ce titre de la gestion de la procédure et de la signature des marchés.

Le Conseil statue favorablement à ce groupement de commandes.

Personnel

Il est nécessaire de modifier le tableau du personnel à compter du 1^{er} janvier 2014 :
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe (un poste d'agent de maîtrise avait été créé au 1^{er} janvier 2014 et l'agent a bénéficié de ce dernier après avoir réussi l'examen)

- à la suite du transfert de plein droit du personnel de l'école de musique vers le SIVOM, cela entraîne la suppression des postes suivants :

- * un assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps non complet

- * huit assistants d'enseignement artistique à temps non complet

- * trois assistants d'enseignement artistique à temps non complet en CDI.

Le Conseil vote ces modifications à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.